
Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la discussion consécutive à l'admission à la barre de la section de Mucius Scœvola (Paris) sur l'organisation de l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Georges Jacques Danton, Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Danton Georges Jacques, Cambon Pierre-Joseph. Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la discussion consécutive à l'admission à la barre de la section de Mucius Scœvola (Paris) sur l'organisation de l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 234-235;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39413_t1_0234_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39413_t1_0234_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

collationnée de cette adresse, ensemble de la présente délibération seront sur-le-champ adressées au citoyen Président de la Convention comme hommage des vrais républicains de Thionville.

« Délibéré en séance,

« Signé : MERLIN, président; MARITUS, SCHNEIDER, JUNGER, TERVER, FICK, administrateurs. LAFONTAINE, procureur syndic, et DULOUT, secrétaire.

« Collationné :

« DULOUT, secrétaire. »

ANNEXE N° 1

à la séance de la Convention nationale du 6 Frimaire an II (Mardi, 26 Novembre 1793).

Compte rendu, par divers journaux, de l'admission à la barre des enfants de la section Mucius Scævola et de la discussion à laquelle la pétition de cette députation donna lieu (1).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

La section de Mucius Scævola se présente à la barre.

L'orateur demande que les écoles primaires soient définitivement organisées.

Deux jeunes républicains, qui paraissent imbus des principes du plus pur patriotisme, adressent la même pétition à la Convention.

Le Président leur répond et leur donne l'accueil fraternelle.

Danton. Il faut à l'instruction publique de la centralité comme au gouvernement. On a parlé d'élever des monuments qui montrent à la postérité la grandeur du génie qui a fait la Révolution. Sans doute, il en faut; mais je demande expressément que les artistes les plus distingués concourent pour l'élévation d'un temple où les Français se réuniront à un jour donné. Si la Grèce eut ses jeux olympiques, la France célébrera avec un plus grand éclat encore ses jours sans-culottides. Je propose à la Convention de consacrer le Champ-de-Mars aux jeux nationaux, et de le faire disposer de manière que les Français puissent s'y réunir en très grand nombre. La solennité des fêtes que vous instituerez, l'affluence du peuple qui s'y rendra, l'énergie

et le caractère qui s'y développeront, tout concourra à inspirer l'amour de la liberté.

On vous demande d'organiser l'instruction publique; des pères vous en conjurent pour leurs enfants; les enfants le sollicitent eux-mêmes; l'instruction, c'est le pain de la raison; vous le leur devez.

Hâtons de tout notre pouvoir les progrès de l'esprit public. Nous avons entrepris la plus belle Révolution. Elle se fondera par la raison et par la justice, et nous établirons l'une et l'autre en les défiant, pour ainsi dire, en leur consacrant un temple public, et en marchant avec rapidité vers l'établissement de la médiocrité, qui est la source du bonheur privé, comme elle est une cause sûre de la durée des Républiques. Donnons donc des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse et des fêtes centrales à la nation.

Plusieurs membres parlent sur cette question.

Lecoinge-Puyraveau et **Thuriot** insistent sur l'importance des institutions qui resserrent les nœuds de la fraternité et de l'amitié. Ils appuient la proposition de Danton.

Coupe (de l'Oise), demande que la Convention s'occupe incessamment de la discussion sur l'organisation de l'instruction publique.

La Convention divise la proposition de Danton. Elle renvoie au comité d'instruction publique tout ce qui se rapporte aux fêtes nationales. Elle décrète qu'elle s'occupera primidi prochain de la discussion sur l'organisation définitive de l'instruction.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Les enfants de la section de Mucius Scævola, accompagnés de leurs mères, viennent solliciter l'organisation des écoles primaires. Ils ont brûlé leurs livres de piété et demandent qu'on leur en donne d'autres plus analogues au génie républicain.

Danton appuie fortement la pétition. Si le pain est la nourriture du corps, l'instruction est celle de l'âme. L'une et l'autre exigent de nous la même sollicitude. Erigeons des monuments; ordonnons des fêtes nationales. Si la Grèce eût ses jeux olympiques, la France doit avoir ses sans-culottides, plus célèbres encore. Il faut qu'à chaque commémoration de la Révolution française, toute la République se réunisse pour la célébrer; que tous les artistes soient invités à rendre ces fêtes dignes du peuple régénéré.

Cambon croit, comme le préopinant, qu'il faut à des époques déterminées, que tous les Français se rapprochent du centre pour identifier les opinions.

La Convention décrète que toute la France assistera par députation à ces fêtes; le comité d'instruction publique en présentera le mode.

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 157 le compte rendu de l'admission à la barre de cette députation d'après le *Moniteur*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 434, p. 96).

(1) *Journal de la Montagne* [n° 14 du 7^e jour du 3^e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 112, col. 2].

La discussion sur les écoles primaires est ajournée au premier jour de la deuxième décade.

III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

La section de *Mucius Scævola* se présente au sein de l'Assemblée.

L'orateur prie la Convention d'ajouter à tous ses bienfaits, le bienfait plus grand encore de l'instruction publique.

Deux jeunes enfants de cette section ont récité plusieurs traits de l'histoire ancienne qui ont été applaudis par l'assemblée et les tribunes.

Danton. Il faut des armes à ceux qui peuvent en porter, de l'instruction à l'enfance, car l'instruction est le pain de la raison. Notre Révolution, fondée sur la justice, l'est aussi sur les lumières. Mettons le flambeau de l'instruction face à face du vice, et que celui-ci recule. Si la Grèce a eu ses jeux olympiques, que les fêtes sans-culottides soient célébrées chez nous avec la plus grande pompe; qu'à ces époques solennelles une députation de tous les départements se réunisse au même lieu; que le Champ-de-Mars devienne un temple à la liberté; que tous les arts s'empressent à l'embellir, et que dans cette grande réunion d'hommes libres, l'étranger, frappé d'admiration pour nos travaux et nos succès, porte dans son pays le récit de tant de merveilles.

Cambon, Lecointe-Puyraveau, Thuriot ont appuyé la proposition de Danton, et après une légère discussion, la Convention a décrété qu'aux jours sans-culottides, les Français se réuniraient par députation dans un même lieu pour célébrer les grandes commémorations de la Révolution. Elle décrète aussi que le comité d'instruction publique fera son rapport le primidi de la seconde décade et qu'il présentera un mode d'exécution de ces fêtes nationales.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

La section de *Mucius Scævola* vient réclamer l'établissement et l'organisation de l'instruction publique.

L'orateur. Nous vous demandons le plus promptement de mettre les écoles primaires en activité, afin de faire exécuter enfin cette sublime Constitution républicaine qui doit faire le bonheur de la République. Législateurs, c'est l'ignorance qui nous tue; donnez-nous l'instruc-

tion. Elle seule peut former des hommes, des républicains et sauver la liberté.

Les jeunes élèves de cette section réclament cette instruction qui seule nous fera aimer vos lois, la patrie et chérir nos devoirs.

D'un de ces élèves récité à la Convention nationale le trait consacré par l'histoire de *Mucius Scævola* qui plongea sa main dans un brasier pour la punir d'avoir manqué le tyran *Porsenna*.

Danton. A peine sortis des bras de leurs mères ces jeunes élèves vous demandent de l'instruction publique. Ils sentent que les lumières sont à la raison et à l'âme ce que le pain est à la vie du corps, car les lumières sont le pain de la raison. Nous avons fondé la Révolution sur la justice; il faut la consolider par les lumières. C'est au flambeau de la raison et des lumières que doit s'allumer le flambeau sacré de la liberté; c'est par les lumières que nous achèverons d'extirper les préjugés et qu'après les avoir vaincus dans nos foyers nous pourrions les détruire dans le monde entier.

Je demande que les hommes les plus instruits, que les meilleurs citoyens soient invités à s'occuper sans relâche de l'éducation publique.

Après quelques débats, l'Assemblée renvoie toutes les propositions au comité et décrète que primidi de la seconde décade elle s'occupera de suite de l'éducation publique, toutes affaires cessantes.

ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du 6 frimaire an II (Mardi, 26 novembre 1793).

Compte rendu, par divers journaux, de la motion de Danton relative au rapport à faire sur la conjuration dénoncée à la Convention (1).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

Un ci-devant prêtre, admis à la barre, y prononce son abjuration.

Danton réclame l'exécution du décret de la Convention qui porte que les prêtres, qui voudront abjurer, s'adresseront à un comité nommé à cet effet. Son objet est surtout de ne tolérer aucun sujet de distraction des grands intérêts qui sollicitent l'attention des représentants du peuple.

Il demande en conséquence que la Convention s'occupe uniquement de donner des résultats au peuple. Il propose, dans cet objet, de décréter que les comités réunis de Salut public et de sûreté générale feront leur rapport sur la

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 330 du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 1527, col. 2].

(2) *Mercur universel* (du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 109, col. 2.

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 164, le compte rendu de la motion de Danton d'après le *Moniteur*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 434, p. 95).